	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26095</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

SEANCE du : 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Antoine TRANCHET, présent de 19h25 à 20h35
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Antoine TRANCHET, pouvoir à Véronique VILLEMONTEIX de 18h30 à 19h25		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Acquisition d'un bâtiment 1 boulevard de la Rivière

Dans le cadre des différentes études et réflexions menées par la commune de Bressuire, notamment :

- La stratégie foncière communale ;
- L'aménagement des entrées de ville ;
- La recherche d'un nouveau lieu de stockage mutualisé.

Il est opportun pour la commune de se porter acquéreur du bâtiment industriel situé 1 Boulevard de la Rivière, actuellement mis en vente par son propriétaire Monsieur Paulo DOS SANTOS.

Ce bâtiment d'une superficie d'environ 719m² présente des caractéristiques compatibles avec les besoins identifiés par la commune, notamment la présence d'accès adaptés aux véhicules ainsi que de larges volumes intérieurs susceptibles de recevoir divers aménagements.

Les conditions d'acquisition sont les suivantes :

- Acquisition du bien pour le prix de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000€), hors frais d'agence et de notaire ;
- Frais d'agence et de notaire à la charge de la commune.

A l'issue de l'acquisition, le bâtiment sera inscrit au domaine privé communal et affecté à un usage interne.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** le bâtiment d'environ 719 m² situé sur les parcelles cadastrées AS0400 et AS0435, appartenant à Monsieur Paulo DOS SANTOS, pour un montant de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000€), hors frais d'agence et de notaire ;

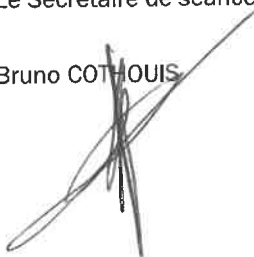
Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260429-DG_DEC_2025_095-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

28 AVR. 2026

- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, notamment l'acte notarié ;
- D'INTEGRER le bâtiment dans le domaine privé de la commune.

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260429-DG_DEC_2025_095-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026